

Reconversion du site des Prés de Vaux - Marchés de définition - Autorisation de signer les marchés

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :

Les marchés de définition des Prés de Vaux

La procédure des marchés de définition simultanés a été retenue pour mener l'étude de reconversion du site des Prés de Vaux.

La procédure a été lancée le 12 avril 2007 par la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC).

La Commission d'Appel d'Offres du 31 août 2007 a choisi les 3 équipes titulaires des marchés de définition simultanés parmi les 6 équipes admises à soumissionner.

Les équipes retenues sont :

- Studio Patrick DUGUET (Paris)
- SEURA - M. MANGIN (Paris)
- TEKHNE - M. CHARIGNON (Lyon).

Au vu du travail fourni pour préparer les dossiers d'offres et au regard des déplacements sollicités dans le cadre de demandes de précisions, un défraiement de 5 000 € TTC pour chacun des trois candidats non retenus a été proposé par le Comité de Pilotage.

Montants et durée de l'engagement

Les marchés de définition sont prévus pour se dérouler sur une période de 8 mois pour un montant total de 174 000 € TTC (58 000 € x 3 prestataires).

Le premier tiers, correspondant à la phase dite «ouverte» sera réglé en 2007 ; les 2 tiers suivants aboutissant aux projets urbains de chaque équipe seront réglés sur l'exercice 2008.

A l'issue des marchés de définition, l'AAPC prévoit la signature d'un accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour piloter les opérations liées aux espaces publics et coordonner les projets privés ou publics s'imbriquant dans le projet urbain lauréat.

Le montant de cet accord-cadre et sa durée n'étant pas connus pour l'instant, il fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal.

Autres marchés envisagés

Au-delà des marchés de définition simultanés, la Ville envisage de réaliser des études complémentaires dans le cadre de marchés à procédures adaptés (MAPA). Les marchés envisagés sont :

- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en hydrologie (estimée à 6 000 € et à réaliser sur 2007),
- afin de s'assurer que le nouveau projet conservera l'effet protecteur actuel des bâtiments, une simulation 2D hydraulique sur l'ensemble du lit majeur est envisagée : mission de simulation du projet urbain lauréat (estimée à 30 000 € et à réaliser sur 2008),

- autres missions géotechniques complémentaires (estimée à 5 000 € et à réaliser sur 2007).

Les sommes seront imputées sur la ligne 20.824.2031.95010.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter d'engager la somme de 174 000 € TTC dans le cadre de trois marchés de définition simultanés passés avec Studio Patrick DUGUET, SEURA-MANGIN et TEKHNE - M. CHARIGNON,

- donner son accord pour les défraiements des candidats non retenus pour un total de 15 000 € TTC,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif aux marchés d'études des Prés de Vaux, et notamment les actes d'engagement des marchés relatifs aux missions complémentaires.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.